

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix huit heures trente,

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire, et conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, dans la salle Francis Benoit de St-Caprais-de-Blaye pour leurs délibérations, sous la présidence de Philippe LABRIEUX, Maire de la Commune de VAL-DE-LIVENNE.

Date de convocation du Conseil Municipal : **10 décembre 2020**  
Nombre de membres en exercice : **23**  
Nombre de présents : **19**  
Nombre de votants : **20**

**Étaient présents :** Philippe LABRIEUX-Maire, Lydia HERAUD- 1<sup>ère</sup> adjointe, Thierry SOULIGNAC-2<sup>ème</sup> adjoint, David DUPUY-4<sup>ème</sup> adjoint, Valérie CHAUBÉNIT-5<sup>ème</sup> adjointe, Guy PAILLÉ-6<sup>ème</sup> adjoint, Brigitte AMIAR, Gisèle BROCHON, Patrick BERTHELOT, Laurie CONTE, Gisèle DALL'ARMI, Alain EYMAS, Alain FOURNIER, Loïc GENOUVRIER, Marie HAURE, Kévin LAMBRUN, Tiffany MARCONNET, Jean Luc SEUBE, Virginie TRANSON, Conseillers municipaux,

**Étaient excusées :** Isabelle YUBERO, Stéphane DUCOUT

**Étaient absents :** Oriane LUCIDARME, Mickaël VILLETORTE

**Avait donné pouvoir :** Isabelle YUBERO à David DUPUY

**Secrétaire de séance :** David DUPUY

#### **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Le compte rendu de la dernière séance est soumis à l'approbation du Conseil municipal et adopté à l'unanimité.

☆☆☆

#### **Délibération N°218 : Décision modificative n°1 – Budget photovoltaïque 2020**

Monsieur Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances, présente un projet de décision modificative n° 1 du budget photovoltaïque 2020 de Val-de-Livenne. Il explique qu'il convient de procéder à des modifications de crédits inscrits au budget primitif pour intégrer l'amortissement de travaux réalisés en 2017 et dont les écritures n'ont pas encore été réalisées.

Il propose aux membres du Conseil de procéder aux modifications suivantes :

En section de fonctionnement :

En dépense :

Chapitre 042 article 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations ..... + 1 753,00 €

En recette :

Chapitre 70 article 701 : Vente de produits fabriqués, prestations de services ..... + 1 753,00 €

En section d'investissement :

En dépense :

Chapitre 21 article 2153 : Installations à caractère spécifique ..... + 1 753,00 €

En recette :

Chapitre 040 article 28153 : Installations à caractère spécifique ..... + 1 753,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** les modifications ci-dessus détaillées sur le budget photovoltaïque 2020 de Val-de-Livenne.

☆☆☆

### **Délibération N°219 : Gratification accordée à un stagiaire**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'un stagiaire a été accueilli aux services techniques pour la découverte du métier d'agent d'entretien des espaces verts et pendant une durée de 7 semaines. Aux vues de son implication dans son travail et des différentes remontées positives de l'équipe qu'il a intégré, monsieur le Maire propose de lui attribuer une gratification pour récompenser son investissement.

Lorsque la durée d'un stage est inférieure à 2 mois, l'organisme d'accueil peut accorder de manière facultative une gratification, en fixant par délibération son montant et ses conditions de versement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCORDER** une gratification à Monsieur Lucke Lignac pour son stage effectué au sein des services techniques de Val-de-Livenne, d'un montant de 500 €,
- **DE VERSER** cette gratification sous forme pécuniaire, sur le compte bancaire de l'intéressé,
- **DE PRÉVOIR** les crédits nécessaires au budget principal 2020 de Val-de-Livenne,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

☆☆☆

### **Délibération N°220 : Convention Territoriale Globale 2020-2024**

Monsieur le Maire, expose :

Concomitamment à la délibération prise par le Conseil communautaire de la CCE en date du 30/11/2020 pour acter la signature de la Convention Territoriale Globale 2020-2024 par sa Présidente, il convient aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'Allocation Familiale qui permettra à la collectivité de participer activement à la constitution du projet social territorial et son évolution prenant en compte les spécificités et les besoins de la population de notre commune.

D'autre part, la collectivité pourra bénéficier du maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à terme le 31/12/2019 pour les actions menées sur notre territoire de compétences et inscrites au titre de ce dispositif.

Ces actions seront basculées dans le plan d'actions de la CTG et par effet bénéficieront en complément de la prestation de base (PSU/PSO) du Bonus Territoire (lié à la signature de la CTG avec un versement direct à notre commune, signataire des Conventions d'objectifs et de financements (COF) appropriées.

En complément, des aides pourront être activées pour le développement de l'offre de services à la population au-delà de l'enfance et la jeunesse, sur l'ensemble des lignes politiques portées par la Caf de la Gironde, tel que la parentalité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap, ...

La signature de la CTG avec la CAF de la Gironde est la formalisation d'un partenariat autour du Projet Social de Territoire de la CCE.

Compte tenu de la situation sanitaire, qui a induit le report des élections municipales et les contraintes de rassemblement, la construction de ce projet social a été bousculée.

C'est pourquoi en accord, avec la CAF, il est proposé de signer une première version de la CTG qui :

- rappelle les services déjà existants et les champs d'interventions conjoints qui répondent aux missions de la CAF, qui sont :
  - ✓ Aider les familles à concilier vie professionnelle et vie sociale
  - ✓ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
  - ✓ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
  - ✓ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et Professionnelle
- propose comme action préalable la détermination du Projet Social de Territoire de la CCE en co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les grandes phases de cette démarche sont :
  - ✓ la réalisation d'un diagnostic sous forme d'une analyse des besoins sociaux,
  - ✓ le choix des orientations stratégiques et axes prioritaires partagés
  - ✓ la proposition d'un plan d'actions
  - ✓ le choix d'indicateurs d'évaluation
- prévoit pour l'année 2021 la rédaction d'un avenant qui intégrera les actions proposées par les groupes de travail thématiques suite à l'élaboration du projet social. Ces propositions feront l'objet d'une validation préalable par le comité de pilotage de la CTG.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer la dite Convention Territoriale Globale.

☆☆☆

### **Délibération N°221 : Groupement de commandes – Marché de voirie 2021-2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Monsieur Thierry Soullignac, adjoint délégué à la voirie expose au Conseil municipal le fonctionnement du groupement de commande pour les travaux de voiries communales et intercommunales qui a pris fin en 2020.

Un nouveau marché triennal sera établi dans le cadre d'un groupement de commandes, par conséquent il est proposé au Conseil de renouveler l'adhésion à cette procédure de mutualisation afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises pour un nouveau marché de voirie.

La commune, adhérente, pourra contractualiser avec l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande et bénéficier pendant 3 ans des tarifs obtenus lors la consultation.

La Communauté de communes, coordonnateur du groupement, assurera les démarches de consultation des entreprises (rédaction du dossier de consultation, organisation de la consultation et gestion de la Commission d'Appel d'offres) et de notification du marché..

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de Val-de-Livenne au groupement de commandes pour le marché de voirie de la CCE 2021 à 2024,

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à désigner Mme la Présidente de la CCE comme coordonnatrice du groupement,
- **DE DÉSIGNER** M. Thierry SOULIGNAC. comme membre titulaire et M. Loïc GENOUVRIER comme membre suppléant pour représenter la commune aux réunions du groupement et à la Commission d'appel d'offres du groupement,
- **DE CHARGER** monsieur le maire d'accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

☆☆☆

### **Délibération N°222 : Acceptation d'un don – Horloge de commande de l'église St-Vincent - Marcillac**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la proposition de Mme Chantal OSSATO, domicilié 810 route des moulins à vent, Les Rodiers-Marcillac, 33860 Val-de-Livenne, de financer 100€ des frais de remplacement de l'horloge de commande de l'église St-Vincent de Marcillac ayant pour fonction la déclenchement automatique de la sonnerie des cloches de l'église ;

**Vu** le devis établi par la société SARL ACH-NHP-SERVICES en charge de l'entretien et la maintenance des installations des églises de Val-de-Livenne et l'intervention réalisée le 14 décembre 2020 ;

**Considérant** la volonté de M. le Maire d'accepter ce don qui contribue à la remise en état d'un équipement du patrimoine culturel communal,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** le don de Mme Chantal OSSATO dans le but exclusif de procéder au remplacement de l'horloge de commande de l'église St-Vincent de Marcillac ;
- **DE PRÉVOIR** l'inscription des crédits nécessaires au Budget principal 2020 ;
- **DE NOTIFIER** cette décision à l'intéressé.

☆☆☆

## **Communication et Questions diverses :**

### **Intervention de M. Philippe LABRIEUX, Maire :**

Monsieur le Maire explique à ses collègues que la réussite du projet commun, à savoir le développement et la prospérité de Val-de-Livenne, passera par une synergie de travail. Que chaque élu soit investi dans un ou plusieurs domaines qu'il affectionne est positif, cependant la vie globale de Val-de-Livenne doit être la sollicitude de tous. C'est pour cela qu'il informera au maximum ses collègues des informations utiles, et qu'il compte sur eux pour répondre aux questionnements de nos concitoyens. Il souhaite ce soir informer ses collègues sur des thématiques qui sont sujet aux questionnements.

**Réorganisation de l'administration :** Monsieur le Maire rappelle que le travail de réorganisation de l'administration rentre dans le cadre du projet de développement communal est n'est pas encore abouti. Le siège social de la commune est à St-Caprais, il est normal que les postes liés à l'organisation des services y soient centralisés (Direction, secrétariat de direction, comptabilité). Les services d'accueil du public restent eux identiques à Marcillac comme à St-Caprais, il n'y a donc pas de perte de services à Marcillac au détriment de St-Caprais. La mairie annexe de Marcillac est ouverte 26h par semaines contre 19h à St-Caprais.

**Adressage :** Monsieur le Maire tient à souligner le travail de permanences proposée par une élue pour aider les usagers à réaliser leurs démarches en ligne de changement d'adresses, elle reçoit au minimum 3 à 4 personnes chaque jour, 3 jours par semaines. Lorsqu'elle n'est pas en capacité de résoudre le problème, elle redirige les personnes vers la Maison France Services de la CCE ou la Pépinière d'entreprises pour le cas des professionnels.

### **Intervention de Mme Gisèle Dall'Armi, Conseillère municipale déléguée au CIAS :**

**Colis de Noël :** Mme Dall'Armi annonce que les colis de Noël à destination des personnes âgées de la communes ont été livrés à la mairie de Marcillac. Les élus volontaires pour assurer la distribution devront l'effectuer entre Noël et le réveillon de la St-Sylvestre.

**Projet de marché :** Mesdames Dall'Armi et Chaubénit ont rencontré le gérant de l'épicerie de Marcillac qui souhaite mettre en place un marché sur la commune. Il espère pouvoir installer 30 à 35 stands sur la place des frères Fillon, face à la salle Rémy Etelain. La réglementation adéquate devra être mise en place pour encadrer cette nouvelle activité.

### **Intervention de Mme Gisèle Brochon, Conseillère municipale déléguée au lien social :**

**Adressage :** Mme Brochon indique qu'il reste encore environ 150 plaques de numérotation qui n'ont pas encore été récupérées par les propriétaires. Il reste également des panneaux de rues à mettre en place, il y a eu un certain nombre d'erreurs à l'impression, cela sera bientôt corrigé. Le plan de la commune est en cours de finalisation, des dernières corrections doivent être apportées pour une distribution attendue en janvier. Elle ajoute que l'aide qu'elle propose pour les démarches des usagers se limite à l'accueil en mairie ou par téléphone, mais ne s'effectue pas à domicile pour raisons sanitaires.

### **Intervention de M. Jean Luc Seube, Conseiller municipal :**

**Logement d'urgence :** M. Seube partage la demande qu'il a reçue d'étudier la possibilité d'une rapide remise en état de nos bâtiments désaffectés pour permettre d'y installer un logement d'urgence. Il y a un gros déficit en la matière sur le territoire et une forte demande. Après réflexion, l'ancien logement de fonction à côté de la boulangerie de Marcillac semble plus le plus adapté. M. Fournier ajoute que nous avons besoin de valoriser notre patrimoine, ainsi il conviendrait également de restaurer le logement de l'ancienne agence postale pour le mettre en location.

**Intervention de M. Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances :**

Impayés cantine : M. Fournier alerte sur la situation des impayés de cantine sur la commune qui se heurte à la limite des procédures du Trésor Public. On ne peut pas récupérer d'argent lorsqu'il n'y en a pas. Il faut s'attendre à perdre 5000€ à 6000 € de recettes par an si la situation ne s'améliore pas. En parallèle des actions menées par le Trésor, il met en place avec les élues du social des procédures de suivi et d'accompagnement pour identifier rapidement les familles en difficultés et leur proposer des solutions d'aides sociales, via la MDSI notamment.

**Intervention de Mme Brigitte Amiar, Conseillère municipale :**

La Poste : Mme Amiar s'insurge contre le service de distribution du courrier par la Poste. Le changement d'adresse, à leur initiative, semble compliquer le travail car les facteurs eux-mêmes se permettent de corriger les adresses sur les courriers pour remettre l'ancienne adresse. La trop forte alternance des agents postiers n'a pas pour effet d'améliorer la qualité du service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05. Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus indiqués.